

# CHOIX DES POSTES DE LA 29ÈME PROMOTION : SCANDALE DES IRP D

11 DECEMBRE  
2024



**SYNERGIE-OFFICIERS** dénonce le scandale du retrait, sans information préalable, des IRP D de tous les postes proposés en sortie d'école à la 29ème promotion des Officiers de Police.

**A quelques heures du choix des postes, SYNERGIE-OFFICIERS regrette l'absence complète de dialogue social en amont sur le sujet, au détriment de nos jeunes Officiers.**

S'agissant particulièrement des postes en CRS, **SYNERGIE-OFFICIERS** rappelle les termes du protocole du 11 avril 2016, en page 22 : « *Le nombre de « poste difficile » du corps de commandement, actuellement fixé à 1000, sera augmenté de 122 dans les unités de service général des CRS pour résoudre les difficultés croissantes de recrutement et prendre en compte les contraintes particulières des postes concernés.* »

Les capitaines de compagnie sont les moins rémunérés des compagnies, même avec le bénéfice de l'IRP D !

**Plus largement, SYNERGIE-OFFICIERS demande que les IRP D soient maintenues sur TOUS les postes où elles étaient implantées.**

Si ces postes devaient bénéficier de cette majoration d'IRP, ce n'était pas un hasard.

**Pour SYNERGIE-OFFICIERS, les arrêtés listes précisent des postes ciblés comme difficiles et doivent en sanctuariser le bénéfice.**

Si les évolutions sont possibles et parfois nécessaires, elles ne doivent pas être décidées dans la précipitation selon une doctrine imposée par l'administration, sans concertation.

**SYNERGIE-OFFICIERS DEMANDE INSTAMMENT QUE LA DÉCISION DE RETRAIT DES IRP D SUR LES POSTES EN SORTIE D'ÉCOLE SOIT RÉVISÉE.**

Le Bureau National